

aiguisé mon appétit pour la période des questions et observations.

Pour en revenir au député de la majorité, il a indiqué dans ses remarques—et j'écoutais la traduction, donc je ne suis peut-être pas totalement correct, je suis peut-être un peu à côté—que la motion cherche «à miner notre système électoral et notre démocratie». Il a dit cela vers le milieu de son discours. Vers la fin il disait que la motion voulait changer la structure même de notre système de gouvernement.

• (1620)

Je me demande s'il veut dire par là que la Constitution du Canada, qui donne ce pouvoir et cette autorité au Sénat, vise «à miner notre système électoral et notre démocratie», et si la Constitution vise «à changer la structure même de notre système de gouvernement». Si c'est bien cela, comment peut-il expliquer ce qu'il avance?

M. Loiseau: Madame la Présidente, je ne veux pas dire que la Constitution du Canada menacerait notre système de quelque façon que ce soit.

Ce que j'ai dit, c'est que cette motion pourrait légitimer un principe qui nous paraît, à nous, les députés, inacceptable, soit la suprématie d'une assemblée non élue par rapport à une assemblée élue. Personne n'apporterait ce principe.

Cette motion cherche à obtenir de la Chambre des communes élue qu'elle approuve les décisions tout à fait inadmissibles que peut prendre le Sénat. On a maintes fois cité les déclarations faites par certains membres de son propre parti qui prétendent que l'existence même du Sénat est une abomination. C'est d'ailleurs ce que l'ex-chef du NPD, M. Broadbent, a déjà affirmé, et je pourrais vous le citer.

Pourtant, les députés du NPD oublient vite, ils font volte-face, tout en disant encore que c'est une abomination. C'est comme dire: «Nous sommes contre les armes nucléaires, mais tant qu'elles ne seront pas abolies, vous pouvez les utiliser.» Voilà qui illustre bien la position cohérente du NPD. La position du parti aux grands principes. Je me sens bien aujourd'hui en pensant que les grands principes ne sont peut-être pas de ce côté-là de la Chambre.

Les crédits

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je voudrais aussi poser une question au ministre.

Si le ministre convient—je crois que c'est le cas—que le Sénat «n'a moralement pas le droit» d'opposer son veto aux mesures adoptées par la Chambre des communes, le gouvernement acceptera-t-il de recommander dès maintenant au gouvernement de présenter une motion pour enlever au Sénat le pouvoir légal et constitutionnel de passer outre aux décisions de la Chambre, comme le premier ministre a laissé entendre qu'il pourrait le faire, il y a quelques années, dans un autre contexte, quand le Sénat protestait contre une mesure adoptée par la Chambre des communes. Le Sénat ne devrait certainement pas avoir le droit et le pouvoir constitutionnel de faire une chose quand il n'a pas le droit moral de le faire, comme le ministre le dit.

M. Loiseau: Madame la Présidente, je dirais au député, comme mon collègue du Parti libéral l'a dit un peu plus tôt, que des discussions très importantes se déroulent actuellement ici à Ottawa. L'un des sujets de ces discussions est le Sénat, nous dit-on. Le temps est donc assez mal choisi pour cette discussion ridicule.

Je n'ai pas pris la motion très au sérieux. Quand un député néo-démocrate présente une motion de ce genre, on se demande s'il est vraiment sérieux. Il est vrai que les circonstances rendent cette discussion particulièrement désagréable. Quand cette motion a été présentée, ses auteurs ne s'attendaient sans doute pas à ce qu'il en soit ainsi. Je crois quand même que nous devrions discuter ces problèmes là où ils doivent être discutés.

Ce que je n'aime pas dans cette motion, c'est que la chambre élue, la nôtre, semblerait appuyer l'exercice par le Sénat, de pouvoirs que nous ne lui reconnaissons pas. La tradition, qui est très importante dans notre système parlementaire britannique, nous dit en quoi consistent les pouvoirs du Sénat. Nous l'avons vu les exercer au cours des années et il se peut que nous ne les aimions pas, mais nous ne devons pas essayer de les diminuer ou de les abolir tout en tentant de les augmenter.

Mme le vice-président: S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, reprenons le débat avec le député de York-Centre.

M. Kaplan: Madame la Présidente, je vous ferai grâce des propos brillants que j'ai tenus dans mon discours d'ouverture. J'aimerais tout simplement revenir à la